



# République Française

## Commune de Gisy Les Nobles

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 9 mai 2016 à 20h30

**Etaient présents:**

<b><u>Mesdames :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Chantal DUMAIRE</li><li>• Magaly LISBOA</li><li>• Delphine MAZALEYRAT</li><li>• Marie-Paule RAVANEL</li><li>• Céline LALANDE</li></ul>	<b><u>Messieurs :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Patrick BABOUHOT</li><li>• Franck CASARIN</li><li>• Alexandre FINELLI</li><li>• Gérard MAURICE</li><li>• Jean-Luc PELLARD</li><li>• Christophe POUTHÉ</li><li>• Benjamin VIARD</li></ul>
---	--

**Secrétaire de séance :** Christophe POUTHE

**Absent(e) excusé(e) :**

Bernard STENUIT ayant donné pouvoir à Alexandre FINELLI.  
Stéphanie FERRIERE ayant donnée pouvoir à Patrick BABOUHOT.

**Absent :** Laurent BETAILLE

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte rendu du 23 mars 2016 qui est adopté à l'unanimité.

**1) Redevance de concession GRDF**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de demander la redevance de concession 2016 à GRDF pour un montant de 660.91 euros.

Le conseil vote à l'unanimité l'établissement du titre de recette correspondant.

**2) Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)**

Monsieur le Maire présente les différentes R.O.D.P. incombant aux différents prestataires occupant le domaine public de notre commune :

Orange : 683.57 € pour 2016

E.R.D.F : 197 € pour 2016

Le conseil vote à l'unanimité l'établissement des titres de recettes correspondants.

**3) Attribution subventions communales**

Monsieur le Maire propose de verser aux associations communales les subventions suivantes qui avaient été budgétées :

- Gisy Loisirs : 800 €
- Les petits écureuils : 1 050 € (800 € + 250 € de goûter de Noël)
- CCAS : 2 000 €

Le conseil après en avoir délibéré, accepte le vote des subventions aux associations avec 1 abstention pour Gisy Loisirs.

### **3) Logiciel pour acte, convention pour la dématérialisation**

#### *Logiciel acte*

Monsieur le Maire expose que suite à la demande du Préfet pour la dématérialisation des actes administratifs, nous devons acquérir un logiciel et adhérer à un contrat de télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le contrat de télétransmission avec COSOLUCE à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2016 pour une durée de 3 ans.

La dépense annuelle de fonctionnement comprend le pack Iconnect TDT et le certificat électronique pour un montant de 189.50 € HT.

La prestation de mise en service et le formulaire de demande de remise des certificats s'élèvent à 570 € HT subventionnés par la DETR à 80%.

#### *Convention pour la dématérialisation*

Monsieur le Maire expose que la commune de Gisy Les Nobles doit s'engager dans la dématérialisation (selon la préconisation du Sous-Préfet) de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture. Pour cela il est nécessaire de signer une convention avec la Préfecture pour la mise en place de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, d'autoriser le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis, et de signer la convention de mise en œuvre de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

### **4) Devis installation prises de courant sur éclairage public et convention avec le syndicat d'électrification (SDEY)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter des prises sur l'éclairage public afin d'y installer des décorations de Noël dans les rues qui en sont dépourvues.

Deux propositions sont faites pour l'installation de 5 ou 10 prises :

- 5 prises 353.67 euros HT
- 10 prises 707.34 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'installation de 10 prises pour un montant de 707.34 euros HT et autorise le Maire à signer la convention adéquate avec la SDEY.

### **5) Devis électricité salle des fêtes**

Monsieur le Maire expose qu'il serait nécessaire d'apporter quelques aménagements électriques pour améliorer l'éclairage aux abords de la salle des fêtes. Il propose de rajouter un projecteur sur le pignon pour éclairer le parking, un projecteur pour éclairer le chemin de halage (la chaîne), deux projecteurs sur le candélabre du parking, l'installation d'un tableau de commande intérieur simplifié,

le remplacement des 2 appliques sur la façade de chaque côté de l'entrée, le remplacement des lampes dans l'entrée de la salle des fêtes et la mise en place d'un temporisateur pour l'éclairage extérieur.

Trois devis ont été demandés. Comme chaque prestataire proposait des puissances différentes, il a été demandé que les devis soient reformulés avec les mêmes puissances. Le Maire ajourne la décision en attendant l'harmonisation des devis.

#### **6) Devis ONF**

Monsieur FINELLI expose au conseil la proposition de l'ONF concernant les travaux à réaliser dans la parcelle n°21 afin de permettre une régénération des chênes. L'ONF propose un devis pour ces travaux de 1 685.10 € HT.

Le devis comprend la maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante et le dégagement manuel en pleine régénération naturelle feuillue avec coupe-terre.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte le devis d'un montant de 1 685.10 € HT.

#### **7) Devis accessibilité**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu l'accusé réception pour la DETR 2016, nous pouvons lancer la procédure et signer les devis correspondants:

	<b>Denisot</b>	<b>Colas</b>	<b>IdTp</b>
<b>Rampe accès handicapés école</b>	4 189,85 €	5 854,65 €	6 574,90 €
<b>Rampe accès handicapés église</b>	3 531,51 €	5 162,50 €	3 514,63 €
<b>Aménagement devant école (trottoir, barrières)</b>	12 258,70 €	16 022,50 €	9 428,10 € (1)
<b>Total :</b>	<b>19 980,06 €</b>	<b>27 039,65 €</b>	<b>12 942,73 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de choisir l'entreprise DENISOT pour tous les travaux pour un montant de 19 980.06 euros HT et d'attendre pour la réalisation de la Place à Mobilité Réduite.

(1) : devis est confondu avec celui de l'aménagement du carrefour de la mairie, donc peu exploitable pour cette partie des travaux.

#### **8) Occupation du domaine public**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de « Food Truc Pizz'al dente » sollicitant l'installation de son camion le jeudi soir sur la place de l'église de 17h30 à 21h30 en vue de vendre des pizzas.

Le conseil accepte à l'unanimité.

### **9) Durées et tarifs des concessions cimetièrè**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'informatisation de la gestion du cimetière, il serait nécessaire de réévaluer la durée et le prix des concessions. Il propose également de supprimer la concession 99 ans, de réinstaurer la concession perpétuelle, de rajouter une concession cinquantenaire et de modifier les prix comme suit :

- Concession perpétuelle 500 €
- Concession cinquantenaire 350 €
- Concession trentenaire 200 €

Le conseil après en avoir délibéré avec 1 abstention décide le prix des concessions comme suit :

- Concession perpétuelle 500 €
- Concession cinquantenaire 300 €
- Concession trentenaire 200 €

Le Maire propose aussi pour les familles demandant l'autorisation de déposer une urne (à la suite de la crémation d'un de leur proche) dans leur sépulture, qu'il soit institué une taxe de dépôt par urne.

Le conseil après en avoir délibéré avec 1 voix contre, décide d'instituer une taxe de 50 euros par urne déposée (que la concession soit trentenaire, cinquantenaire ou perpétuelle) et précise que les recettes seront imputées comme les concessions pour deux tiers au budget communal et un tiers au CCAS.

### **10) Assistance à maîtrise d'ouvrage assainissement**

Monsieur le Maire expose que le contrat de gestion de la station d'épuration arrive à terme fin 2016 et qu'il est nécessaire de lancer un marché à procédure adaptée.

Il rappelle que les 2 commissions assainissement se sont mises d'accord pour faire appel à un assistant à maître d'œuvre afin d'assurer un conseil technique et administratif pour la constitution du dossier de consultation.

Il propose donc au conseil les devis suivants :

- Canault consulting 2 300.00€HT
- Société SPEE 2 000.00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la société SPEE pour un montant de 2 000.00 € HT.

## **11) Informations diverses**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier d'une famille demandant une participation financière pour le voyage scolaire de leur fille organisé par le collège Restif de la Bretonne de Pont-sur-Yonne les 25-26-27 mai 2016. La participation demandée par le collège est de 159.80€.

Le conseil municipal accepte d'accorder une aide à ce voyage de 16 euros, correspondant à 10% du coût restant à la charge des parents.

- Informe du passage d'une randonnée moto le 2 juillet qui passera dans notre commune entre 14h15 et 15h15,
- Informe du passage de véhicules anciens le 19 Juin de 9h30 à 12h00,
- Informe que la sous-préfecture n'assure plus le service des cartes grises sauf cas particulier ; les démarches sont à faire par Internet,
- Informe que le concours de pêche se tiendra le Dimanche 12 Juin,
- Informe que le lavoir sera inauguré le samedi 25 Juin en tenue d'époque 1900, suivi des feux de la Saint Jean. Le nettoyage du lavoir se fera le 18 juin. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. N'hésitez pas à vous inscrire en mairie.
- Informe que Monsieur VIARD a fait part des problèmes de stationnement dans la grande rue avec le passage des engins agricoles. Il est proposé dans un premier temps de faire un rappel au code de la route pour le stationnement, et dans un second temps, prendre un arrêté pour que le stationnement se fasse du côté impair.
- Madame MAZALEYRAT informe que les spots éclairant l'église ne sont plus allumés. Le Maire répond qu'il fera appel à une entreprise pour effectuer la réparation. Madame MAZALEYRAT demande que des bancs soient installés face au terrain de boules. L'ensemble des membres du conseil y est favorable et différents devis seront établis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h18.

Le présent extrait est affiché à la Mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 11 Mai 2016.

Le Maire

Patrick BABOUHOT